

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

--*-*-*-*-*-*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures et zéro minute, les membres du Conseil municipal se sont réunis au sein de la mairie de Grez-Neuville, en séance publique, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal CRUBLEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Cécile BILHEUR, Pierre LUCAS-CHAUVELON, Jérôme COHERGNE, Emmanuel AUBERT, Stéphane PERNET, Estelle BRANDICOURT, Sophie ROY, Mélanie COURTEAULT

Absents excusés : Dominique BAUGÉ ayant donné pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Arnaud BUREAU ayant donné pouvoir à Estelle BRANDICOURT, Blandine BARBOT ayant donné pouvoir à Jérôme COHERGNE, Katy MASSELIN ayant donné pouvoir à Frédérique LEHON

Secrétaire de séance : Stéphane PERNET

Le quorum est atteint puisque 10 élus sur 14 sont présents.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Conseillers en exercice : 14

Quorum : 08

Présents : 10

Pouvoirs : 04

Votants : 14

L'approbation du procès-verbal du 17 novembre 2025 est reportée à la prochaine réunion du 10 décembre 2025.

Arrivée de Mme Frédérique LEHON à 20h30.

Ordre du jour

I . VIE COMMUNALE

I.1 Projet installation guinguette : validation cahier des charges et lancement de l'appel à projet

La commune de Grez-Neuville a reçu une candidature spontanée pour la création et l'exploitation d'une guinguette saisonnière à compter de la saison estivale 2026 sur le domaine public communal.

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la commune, avant d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, s'est assurée au préalable et par une publicité suffisante du 16/10/2025 au 16/11/2025, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt spontanée.

La commune de Grez-Neuville a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt pour permettre de retenir le candidat qui sera chargé de l'aménagement et de l'exploitation d'une guinguette à partir de la saison estivale 2026.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération DCM 2025-60 en date du 17 novembre 2025 actant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et la nécessité de lancer un appel à projet suite à la réception de 2 candidatures.

Monsieur le Maire présente le cahier des charges réalisé par la commission créée à cet effet.

Les deux candidats auront jusqu'au 31/12/2025 à 12h pour déposer en ligne ou en mairie leur dossier de candidature répondant aux critères du cahier des charges précédemment présenté.

Les propositions seront étudiées par un comité d'élus composé de :

- M CRUBLEAU Pascal
- Mme BILHEUR Cécile
- M BUREAU Arnaud
- M PERNET Stéphane
- M COHERGNE Jérôme
-

et seront soumis à l'approbation de M. le Maire.

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal :

- Le choix d'un porteur de projet
- Et poursuivra la démarche d'installation avec le candidat retenu,

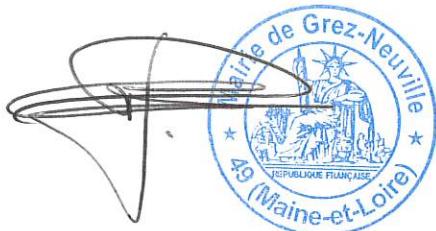
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont 4 pouvoirs :

- D'approuver la démarche d'appel à projets ainsi que le cahier des charges de l'appel à projets, joint à la présente délibération,
- D'approuver le lancement et la publication de l'appel à projets en vue de l'installation d'une guinguette,
- D'autoriser monsieur le Maire à poursuivre les études et travaux relatifs au projet d'installation d'une guinguette

Prochain CM : 10/12/2025 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Pascal CRUBLEAU



Émargement du procès-verbal du 24 NOVEMBRE 2025

P. CRUBLEAU <i>Maire</i>	S. PERNET <i>Secrétaire de séance</i>

